



VILLE DE JARRIER

SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

SALLE DES MARIAGES – 18H00

COMPTE-RENDU

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021</p>

Marc PICTON, Maire de JARRIER, a, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, convoqué le Conseil Municipal à se réunir en session ordinaire le 22 Mars 2021 à 18 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : questions diverses exposées dans les rapports préalables remis à chaque membre du Conseil Municipal.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Marc PICTON, Maire de JARRIER, à la suite de la convocation qui lui a été transmise le quinze mars.

ETAIENT PRESENTS : M. Marc PICTON, Maire

MM. Josiane GIACOMINI, Christian GADEN, Colette CHARVIN, Bernard JULLIARD, Denis JULLIARD, Sandrine CORDAT, Marie-Line GARETTAZ, Alexandra ARIEU, Marie-Hélène DURAND, Éric VAILLAUT, Jean-Marie VALET Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Sébastien PERIN pouvoir à Madame Colette CHARVIN

Mathilde HOAREAU pouvoir à Monsieur Eric VAILLAUT

Fabrice BOUDEAUX pouvoir à Madame Josiane GIACOMINI

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard JULLIARD

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1- Approbation du Compte Administratif du budget communal M14 – 2020

Le Compte Administratif fait apparaître :

Un résultat (déficit) de la section d'investissement de :-191 838,34€

Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 626 942,03€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Hors de la présence de Monsieur Marc PICTON, Maire,

Approuve le Compte Administratif du budget communal 2020.

2- Approbation du Compte Administratif du budget communal M49 – 2020

Le Compte Administratif fait apparaître :

Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 8 962,24€

Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 21 165,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Hors de la présence de Monsieur Marc PICTON, Maire,

Approuve le Compte Administratif du budget communal 2020.

3- Approbation du Compte de Gestion 2020 budget communal – M14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- Approbation du Compte de Gestion 2020 budget communal – M49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020 budget communal – M14

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020 - M14 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un résultat (déficit) de la section d'investissement de : -191 838,34€

Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 626 942,03€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la Commune, de la façon suivante, sur le budget 2021 – M 14 :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 191 838,34€

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté 435 103,69€

Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté -191 838,34€

6- Affectation du résultat de l'exercice 2020 budget communal – M49

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 8 962,24€

Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 21 165,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante sur le budget 2021 :

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté 21 165,00€

Ligne 001 – Excédent d'investissement reporté 8 962,24€

7- Vote des budgets primitifs 2021 – M14 et M49

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tableaux concernant les budgets primitifs 2021 :
Commune M14

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 139 589.69€	1 070 141.88€	2 209 731.57€
Recettes	1 139 589.69€	1 070 141.88€	2 209 731.57€

Assainissement M49

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	49 278€	91 065€	140 343€
Recettes	49 278€	91 065€	140 343€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte des données présentées

Accepte les budgets primitifs 2021 – M14 et M49

8- Vote des Taux d'imposition 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide, après analyse des différentes simulations d'évolution des taux, de ne pas augmenter les taux communaux hormis les 11,03% correspondant au taux TFB 2020 du Conseil Départemental,

Confirme donc les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

	BASES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière bâti	606 650	10.87 %	21.90 %
Foncier non bâti	7 008	182.77 %	182.77 %

9- Subventions 2021 versées à diverses associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits ont été votés au budget communal 2021 pour les subventions aux différentes associations.

Il propose de verser :

ASSOCIATIONS	Présidents	Subventions 2021
Ski Club	BELMONT Romain	2000
Amicale des Chasseurs Alpins	LEARD Jean-Baptiste	1250
Sou des écoles	PERIN Lucie	600
Coscoja (école)		1000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte le versement du montant des subventions aux associations citées ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet

Autorise le Maire à procéder aux mandatements

10- Acquisition de terrain parcelles ZR n°279 et 285

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, d'acquérir les parcelles ZR 279 et 285 situées au « Chef-lieu » pour la création d'un espace aménageable pour l'école communale et d'une voirie sécurisée pour accéder à l'aire de sports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide d'acquérir les parcelles ZR 279 et 285 au prix de 95 000€.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle

11- Convention d'adhésion au service intérim-remplacement du centre de la gestion de la Savoie

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la convention d'adhésion au service intérim-remplacement proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la convention d'adhésion au service intérim-remplacement,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Savoie.

12- Renouveau de l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée 2021/2022

Le Maire sollicite le renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée 2021/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de renouvellement de cette dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Savoie.

13- Demande de subvention pour la réfection des toitures de la maison des associations et du chalet ONF

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'effectuer des travaux sur deux toitures : la maison des associations et le chalet de l'ONF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le projet de réfection des toitures ;

Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 105 786,70 € HT ;

Approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat, du département et l'autofinancement ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;

Autorise le maire ou le maire adjoint à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

14- Demande de subvention pour des volets sur les baies vitrées de la mairie

Monsieur le Maire informe de la nécessité de mise en place de volets électriques sur les grandes baies vitrées du secrétariat et de la salle du conseil de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la mise en place de volets électriques sur les grandes baies vitrées du secrétariat et de la salle du conseil de la mairie.

Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 6 267,46 HT ;

Approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'état, du département et l'autofinancement ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;

Autorise le maire ou le maire adjoint à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

15- Demande de subvention agrandissement du parking et création d'une aire de pique-nique à Léard

Monsieur le Maire informe de l'agrandissement du parking et de la création d'une aire de pique-nique à Léard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **Approuve** le projet d'agrandissement du parking et la création d'une aire de pique-nique à Léard ;

Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 25 620€ ht ;

Approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'état, du département et l'autofinancement ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;

Autorise le maire ou le maire adjoint à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

16- Demande de subvention pour le crépi de la Chapelle Rose

Monsieur le Maire informe de la nécessité de la réfection du soubassement de la Chapelle Rose

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le projet de réfection des murs de la Chapelle Rose ;

Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 3780€ HT ;

Approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'état, du département et l'autofinancement ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;

Autorise le maire ou le maire adjoint à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

17- Motion pacte de gouvernance

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a posé le postulat de « redéfinir un équilibre dans les relations entre les communes et leurs intercommunalités afin de redonner une véritable capacité d'action et d'initiative aux élus ».

Lors de sa séance d'installation du 10 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'établissement du pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et ses communes membres.

Aujourd'hui, à l'aune de l'expérience des premiers mois de gouvernance, Monsieur le Président de la 3CMA propose au Conseil Communautaire, et aux communes membres de la Communauté, d'adopter et faire vivre un pacte de gouvernance utile, adapté au territoire, et moteur d'un travail de proximité entre élus, pour l'intérêt général du territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **Adopte la motion.**


18- Motion contre la fermeture d'une classe au collège de Maurienne

Demande la suspension immédiate de la mesure de fermeture d'une classe au collège Maurienne de Saint-Jean-de-Maurienne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **Adopte la motion.**

Fait à Jarrier, le 25 mars 2021

Le Secrétaire
Bernard JULLIARD



Le Maire
Marc PICTON

